

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00233

Numéro SIREN : 792 678 245

Nom ou dénomination : 3G2F

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2023 sous le numéro de dépôt 2899

3G2F
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 63.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 60 BIS AVENUE GAMBETTA
82000 MONTAUBAN (TARN ET GARONNE)
792 678 245 RCS MONTAUBAN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-deux juin à onze heures trente,

La société Ginolinvest, représentée par son Président Monsieur Jean Luc Mateille, associée unique et Présidente de la société, a établi au siège social de la société Toul 4 sis à Aucamville (31140) 31 route de Fronton, ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

.../...

Puis l'associée unique examine les différents points suivants :

- .../...

- Nomination de commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

.../...

CINQUIÈME DECISION

L'associée unique, connaissance prise de ce que la Société est tenue, conformément aux dispositions des articles L 823-2-2 et D 823-1-1 du code de commerce, de désigner un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer :

- la société Alba Audit, société à responsabilité limitée au capital de 5.625 €, sise à Montauban (82000), 140 avenue d'Allemagne et immatriculée au Rcs de Montauban sous le numéro 452 014 269,

en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028,

SIXIÈME DECISION

L'associée unique, connaissance prise de ce que la Société est tenue, conformément aux dispositions des articles L 823-2-2 et D 823-1-1 du code de commerce, de désigner un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer :

- Monsieur Aurélien Grossias, né le 30 août 1975 à Toulouse (31), domicilié à Toulouse (31200), 3 rue Jules Raimu,

en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028,

SEPTIÈME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au Cabinet d'avocats Coteg&Azam Associés sis à Toulouse (31000) 25 rue de Metz à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales auprès du Guichet unique et par voie de conséquence auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Montauban.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Ginolinvest

Certifié conforme
